

<https://enseignants.se-unsa.org/Segpa-l-avenir-est-au-college>



enseignants de l'Unsa



Segpa : l'avenir est au collège

- Je suis... - ASH -

Date de mise en ligne : mardi 23 juin 2015

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

Sans surprise, la dernière réunion du 29 juin sur la future circulaire Segpa devrait consacrer les intentions ministérielles annoncées [le 18 mai dernier](#). Un pas en arrière dans l'inclusion, en contradiction avec tous les rapports publiés sur ce sujet et qui continuera à déstabiliser une structure soumise aux turbulences des mesures de carte scolaire.

La réforme du collège devrait en revanche apporter un souffle nouveau....

Approuvés majoritairement par le CSE du 10 avril, les textes officiels portant sur la réforme du collège sont publiés au Journal officiel depuis le 20 mai dernier. Ils prévoient des organisations qui concernent également la Segpa et sont autant de points d'appui pour faire progresser des rencontres entre élèves, que ces derniers relèvent ou non de l'enseignement adapté.

1- Les EPI (Enseignements pratiques interdisciplinaires)

Ils seront offerts aux élèves tout au long du cycle 4 (5e, 4e, 3e) à raison de 2 à 3 h par semaine selon le choix des équipes. Ils permettront de travailler différemment avec les élèves (petits groupes, pédagogie coopérative...) et s'inscriront dans la logique du nouveau socle commun.

2- L'AP (Accompagnement personnalisé)

Il représentera 3 h hebdomadaires en 6e et 1 h minimum pour les autres niveaux. On pourrait associer cette démarche à un "tutorat de groupe" qui valorise l'approche de l'éducation nouvelle et qui entraîne une participation active des élèves à leur propre formation.

Les conditions de l'engagement pédagogique

a) Le volontariat

Le SE-Unsa est attaché à la liberté pédagogique. À travers ces propositions, il ne s'agit donc surtout pas d'imposer à tous une (ou des) mission(s) supplémentaire(s), mais de permettre à ceux qui le souhaitent de vivre une expérience professionnelle valorisante et innovante dans un cadre bien défini au départ (horaire, rémunération, récupération).

La problématique du temps de travail reste une préoccupation des collègues. Nous continuons à nous battre sur ce que nous avons défini comme une priorité dans nos mandats : 18 h pour tous.

b) La rémunération

Les PE de Segpa peuvent prétendre au [versement des Indemnités pour missions particulières](#). Les collègues intéressés en feront part à leur chef d'établissement afin qu'il les intègre comme des acteurs à part entière et qu'il prévoie leur rémunération dans la répartition.

c) La formation continue et la formation établissement

Nous encourageons les enseignants de Segpa à s'inscrire dans les dispositifs de formation continue qui traiteront des EPI et de l'AP. La participation à des modules transversaux inscrits au PAF, favorisera la mutualisation des

idées et la construction de projets.

Mais c'est aussi, et surtout, dans l'établissement en sollicitant avec l'ensemble des collègues la mise en place de "stages établissement" sur des thèmes interdisciplinaires qu'ils pourront développer de nouvelles compétences et diversifier leur pratique professionnelle.

Une opportunité à saisir !

En s'impliquant dans ces dispositifs, les enseignants de Segpa pourraient s'ancrer dans le collège en faisant valoir leurs compétences et leur expertise auprès de l'ensemble des élèves mais aussi des enseignants. Ce serait une autre façon de lutter contre la problématique toujours plus prégnante du décrochage scolaire et de renforcer le partenariat avec les collègues PLC.

>